

Créations d'entreprises en Île-de-France : les femmes sont majoritaires dans un seul secteur d'activité

Insee Analyses Île-de-France • n° 148 • Décembre 2021



Fin 2018, un quart des 36 000 entreprises (hors micro-entrepreneurs) créées en Île-de-France le sont par des femmes qui, en revanche, représentent près de la moitié de l'emploi salarié total. Dans l'entrepreneuriat, seul le secteur de la santé et de l'action sociale regroupe plus de femmes que d'hommes alors que dans le salariat, une forte féminisation s'observe dans un grand nombre de secteurs. Les créatrices d'entreprise sont souvent plus jeunes et plus diplômées que les créateurs. Avant de créer leur entreprise, les femmes sont plus fréquemment en situation de non-emploi que les hommes. Moins expérimentées dans l'entrepreneuriat, elles sont plus nombreuses à bénéficier d'un appui de leur entourage et à recourir à des dispositifs d'aide pour se lancer.

Sous le régime du micro-entrepreneuriat, 58 900 entreprises ont été créées en 2018 dont 35 % par des femmes ; la féminisation y est par conséquent plus forte que dans l'entrepreneuriat classique.

Dans un objectif d'égalité femmes/hommes face à l'emploi, de réduction du chômage et de développement économique, des actions sont mises en place par les pouvoirs publics afin d'accroître la place des femmes entrepreneures dans le paysage économique ► [encadré 1](#).

En 2018, en Île-de-France, près de 95 000 entreprises ont été créées, dont une majorité sous le régime du **micro-entrepreneuriat** ► [encadré 2](#). Parmi l'ensemble des **créations**, près de 40 % (36 000) relèvent d'entreprises dites « classiques » : elles constituent le champ principal de cette étude ► [sources](#).

Un quart des entreprises classiques créées le sont par des femmes alors que ces dernières occupent près de la moitié des emplois salariés, dans la région comme en France. Ce taux de féminisation de l'entrepreneuriat est le taux le plus faible de toutes les régions de France. Il a légèrement diminué depuis 2010, où il était de 29 %, alors qu'il se maintient en France (28 % en 2010 et 29 % en 2018).

► 1. Principales caractéristiques des personnes qui ont créé une entreprise classique en Île-de-France et en France en 2018, selon le sexe

	Île-de-France		France entière	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Part des moins de 35 ans	40,5	30,6	39,9	32,0
Part des non-diplômés	5,3	13,3	4,5	11,3
Part des diplômés niveau bac+3 minimum	64,6	47,2	51,0	37,6
Part des créateurs vivant seuls avec enfant(s) à charge	13,4	4,2	11,2	4,8
Part des chômeurs avant création	21,0	16,4	20,4	19,1
Part des anciens chefs d'entreprise salariés, PDG (y compris gérant minoritaire de SARL)	8,7	17,3	5,2	14,4
Part des créateurs ayant déjà une expérience entrepreneuriale	20,0	41,5	22,2	40,3
Part des créateurs ayant reçu l'appui de leur entourage personnel (conjoint, famille, amis...)	57,5	45,2	59,4	46,3

Lecture : les créatrices sont souvent plus jeunes que leurs homologues masculins. 40,5 % des créatrices franciliennes ont moins de 35 ans contre 30,6 % des créateurs franciliens.
Source : Insee, enquête Sine 2018.

En 2018, des créatrices d'entreprise franciliennes plus jeunes et plus diplômées que leurs homologues masculins

En Île-de-France, tout comme en France, l'âge moyen des créateurs d'entreprise est de 41 ans. Les femmes sont plus jeunes : 41 % ont moins de 35 ans contre 31 % pour les hommes ► [figure 1](#).

De manière générale, les créateurs franciliens sont plus diplômés : près

En partenariat avec :

d'un sur deux a un diplôme de niveau bac+3 minimum contre 41 % pour la France entière. Dans ce contexte d'études supérieures longues, les Franciliennes se distinguent de leurs homologues masculins. En Île-de-France, 65 % des créatrices possèdent en effet un diplôme de niveau bac+3 minimum contre 47 % des hommes. Cet écart de 18 points entre les femmes et les hommes est supérieur à celui observé au niveau France entière (13 points).

Les créatrices sont moins souvent en couple avec enfant(s) que les créateurs : 39 % contre 49 % (respectivement 45 % et 52 % au niveau national). Plus nombreuses que les hommes (55 % contre 47 %) à se lancer dans l'entrepreneuriat lorsqu'elles n'ont pas ou n'ont plus d'enfant à charge, les créatrices franciliennes sont également plus nombreuses à être à la tête d'une famille monoparentale : 13 % contre 4 % chez les créateurs. Ce constat rejoint le poids des femmes actives dans les familles monoparentales.

Des entrepreneures à la situation professionnelle plus fragile et à la moindre expérience entrepreneuriale

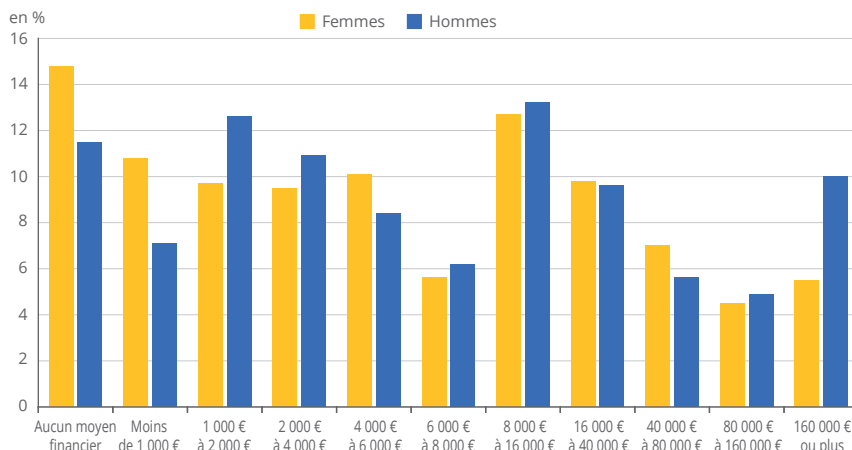
Au premier semestre 2018, les entreprises classiques créées par des Franciliennes, comme par des Franciliens, l'ont été en premier lieu par des salariées venant du secteur privé (38 %). Cependant, les créatrices franciliennes sont plus nombreuses que leurs homologues masculins à avoir vécu une période de chômage juste avant leur projet entrepreneurial (21 % contre 16 %) ; à titre de comparaison, dans la population active, le taux de chômage des femmes et des hommes est quasiment équivalent (à hauteur de 7 %). Enfin, bien que les créatrices franciliennes soient peu nombreuses à être issues de la fonction publique (5 %), elles sont surreprésentées par rapport aux hommes (1,5 %) dans cette catégorie.

Parmi l'ensemble des créateurs franciliens, 36 % ont eu une expérience d'entrepreneuriat dans le passé, ayant déjà créé ou repris une entreprise. Toutefois, les disparités sont fortes entre les femmes et les hommes (20 % contre 42 %). Les femmes compensent en partie ce déficit d'expérience par celle de leurs proches : 74 % ont un entourage entrepreneurial contre 69 % pour les hommes.

Une démarche individuelle souvent soutenue par l'entourage personnel

Pour les deux tiers des créateurs, femmes et hommes confondus, la création d'entreprise est un projet individuel. Mais

► 2. Répartition des entreprises franciliennes créées en 2018 selon les moyens financiers nécessaires au démarrage et selon le sexe de la personne créatrice



Lecture : 14,8 % des créatrices d'entreprises franciliennes n'ont pas besoin de fonds pour démarrer, contre 11,5 % des créateurs.

Source : Insee, enquête Sine 2018.

cela n'exclut pas un accompagnement dans les étapes préliminaires. À cet égard, les femmes reçoivent davantage de soutien : 58 % d'entre elles ont reçu en 2018 des conseils, des informations ou du soutien logistique de leur entourage personnel (contre 45 % des hommes). Seules 21 % des créatrices franciliennes ont monté leur projet sans aucun appui financier (contre 26 % des hommes).

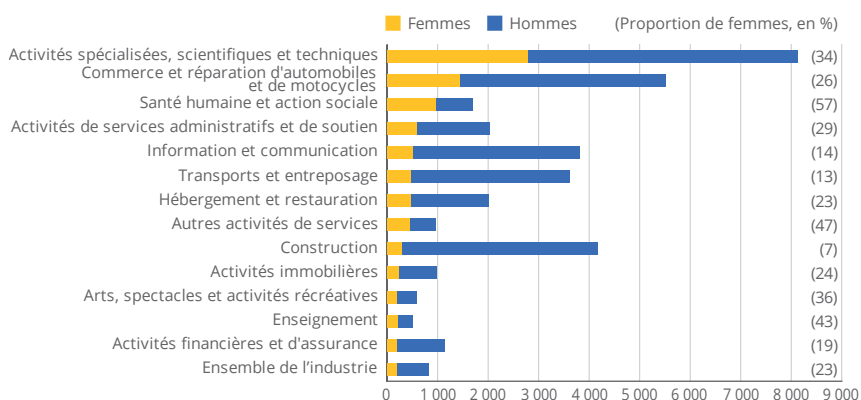
La volonté d'être indépendant est la motivation la plus souvent citée aussi bien chez les créatrices franciliennes (56 %) que chez leurs homologues masculins (62 %). Les autres principales motivations, en proportions relativement proches pour les femmes et les hommes, sont le goût d'entreprendre ou le désir d'affronter de nouveaux défis (41 %) et aussi la perspective d'augmenter leurs revenus (24 %). En outre, comme origine de leur projet, les femmes évoquent davantage une opportunité de création ou de reprise

qui s'est présentée à elles (22 % contre 17 % des hommes) ainsi que le fait d'être sans emploi (16 % contre 9,5 %).

Des projets moins coûteux au démarrage pour les femmes

Fin 2018, près d'un tiers des projets de création franciliens se montent avec peu de moyens : 32 % nécessitent moins de 2 000 euros ► figure 2. À l'opposé, 9 % des projets nécessitent plus de 160 000 euros. À ces deux extrémités budgétaires, on constate des écarts entre femmes et hommes : 35 % des créatrices franciliennes déclarent avoir eu besoin de moins de 2 000 euros, contre 31 % de leurs homologues masculins ; 5 % des créatrices ont besoin de plus de 160 000 euros contre 10 % pour les hommes. Des choix différents dans la nature du projet expliquent ces disparités de niveau d'investissement financier au démarrage.

► 3. Répartition des entreprises franciliennes créées en 2018, par secteur d'activité et selon le sexe de la personne créatrice



Lecture : dans le secteur de la santé humaine et action sociale, 1 689 entreprises ont été créées en 2018 en Île-de-France, dont 57 % l'ont été par des femmes. C'est le troisième secteur d'activité par ordre d'importance des créations d'entreprises par des femmes.

Source : Insee, enquête Sine 2018.

► Encadré 1 - L'égalité femmes/hommes : la grande cause du quinquennat

Depuis 2017, l'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat. Outre la lutte contre la violence faite aux femmes, l'objectif est de développer l'autonomie économique des femmes en parvenant à 40 % de femmes parmi les créateurs contre 30 % auparavant. Les pouvoirs publics soutiennent financièrement les réseaux d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, qu'ils soient généralistes ou spécialisés, comme en témoignent plusieurs structures franciliennes. De plus, pour faciliter l'accès aux prêts des banques, France Active et Bpifrance interviennent en garanties bancaires et Initiative France sous forme de prêts d'honneur.

Les modules d'accompagnement élaborés par des associations se déclinent dans une palette d'actions dédiées aux femmes, de l'émergence d'idées à l'incubateur d'entreprises. Parmi ces actions, l'État soutient particulièrement le mentorat et le marrainage, en particulier pour les femmes des territoires fragiles et les jeunes.

Enfin, le 8 mars 2021, la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances et le directeur général de Bpifrance ont signé l'accord-cadre national en faveur de l'entrepreneuriat des femmes (2021-2023).

L'État et la Région ont décidé de le décliner en Île-de-France sous la forme d'un plan d'actions régional pour l'entrepreneuriat des femmes (PAREF). Il permettra de mobiliser l'ensemble des acteurs franciliens de la création d'entreprise et contribuera ainsi à la coordination et la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

D'une part, le niveau des moyens engagés au démarrage dépend de la catégorie juridique de l'entreprise. Les sociétés mobilisent plus de moyens que les entreprises individuelles qui, de par leur statut, ne nécessitent pas de capital minimum. Or, 76 % des entrepreneures ont créé une société en Île-de-France contre 90 % des entrepreneurs.

D'autre part, les besoins financiers diffèrent selon les secteurs d'activité : l'hébergement et restauration ou l'industrie, secteurs où les créatrices sont très peu présentes, nécessitent plus de moyens financiers que les activités de la santé humaine et de l'action sociale, majoritairement créées par des femmes.

Moins de femmes créatrices dans des secteurs d'activité pourtant très féminisés

En 2018, en Île-de-France comme au niveau national, les secteurs de la construction, du commerce et de la réparation automobile, ainsi que les activités scientifiques et techniques, regroupent près d'une création sur deux

► figure 3.

La part des entrepreneures diffère grandement d'un secteur à l'autre, tout en étant largement inférieure à celle observée dans l'emploi salarié. Dans le salariat, où elles représentent 49 % de l'emploi total, les femmes sont majoritaires dans plusieurs secteurs d'activité. Au sein des entreprises créées en 2018, c'est uniquement dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale que la proportion de femmes est majoritaire (57 %). Cette proportion reste toutefois largement inférieure à celle constatée dans l'emploi salarié (79 %). Au sein de ce secteur, des différences s'observent entre, d'une part, la santé humaine et, d'autre part, l'action sociale. Ainsi, les femmes sont majoritaires (59 %) dans l'ensemble des créations d'entreprises de la santé humaine, tout comme dans

► Encadré 2 - Micro-entrepreneuriat : dans de nombreux secteurs, davantage de créatrices que pour les créations d'entreprises classiques

En 2018, 58 900 entreprises sous le régime du micro-entrepreneuriat ont été créées en Île-de-France. Les femmes représentent 35 % des micro-entrepreneurs franciliens. Contrairement aux créations d'entreprises classiques, de nombreux secteurs sont très féminisés : celui de la santé et de l'action sociale (85 %), l'industrie manufacturière (notamment la fabrication de textiles, cuir...), les activités de services administratifs et de soutien (53 %) ou encore l'enseignement (52 %). Dans le secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques, le taux de féminisation est similaire à celui observé dans l'emploi salarié (46 %).

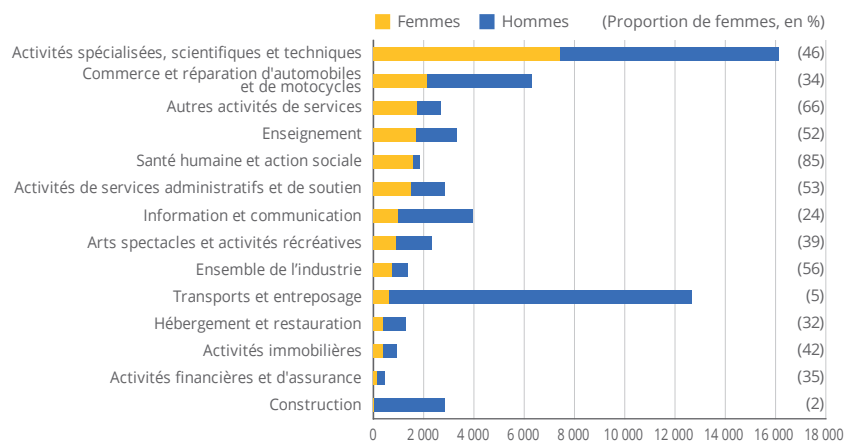
L'âge médian du micro-entrepreneur, moins élevé que celui du créateur d'entreprise classique, est de 34 ans en Île-de-France (37 ans en France entière). Contrairement aux créatrices d'entreprise classique, les micro-entrepreneures sont plus âgées que leurs homologues masculins : 57 % ont moins de 35 ans (63 % chez les hommes). Moins diplômées que dans les entreprises classiques, elles restent globalement plus diplômées que leurs homologues masculins : 54 % des micro-entrepreneures franciliennes possèdent un diplôme de niveau bac+3 minimum contre seulement 32 % des hommes, et seules 5 % d'entre elles n'ont pas de diplôme (contre 14 % des hommes).

En 2018, au moment de la création, un peu plus de 30 % des micro-entrepreneurs franciliens sont au chômage ou sans activité professionnelle. Cette situation de non-emploi est plus fréquente chez les femmes (35 %) que chez les hommes (24 %). Les salariés du secteur privé représentent 32 % des micro-entrepreneurs d'Île-de-France, une proportion identique pour les femmes et les hommes. Enfin, en lien avec l'âge plus élevé des micro-entrepreneures, les étudiantes de la région sont moins nombreuses que les étudiants (16 % contre 20 %) à se lancer dans un projet d'entrepreneuriat.

Globalement, les micro-entrepreneurs déclarent démarrer avec très peu de moyens : 55 % des créations en Île-de-France ne nécessitent aucun moyen financier au démarrage, davantage qu'en France entière (48 %). Environ 78 % des projets de micro-entrepreneures franciliennes démarrent avec moins de 1 000 € (74 % pour les hommes).

Seuls 5,6 % des micro-entrepreneurs font appel à des sources de financement autres que leurs ressources personnelles. Tous profils confondus (femmes et hommes), 44 % bénéficient d'aides pour leur projet.

Répartition des micro-entreprises franciliennes créées en 2018, par secteur d'activité et selon le sexe de la personne créatrice



Lecture : dans le secteur de la santé humaine et action sociale, 1 848 micro-entreprises ont été créées en 2018 en Île-de-France, dont 85 % l'ont été par des femmes. C'est le cinquième secteur par ordre d'importance des créations de micro-entreprises par des femmes.

Source : Insee, enquête Sine 2018.

l'emploi salarié de ce domaine (77 %). À l'inverse, dans le domaine de l'action sociale, les écarts sont plus marqués : elles représentent 39 % des créateurs d'entreprises contre 81 % dans l'emploi salarié total. Toutefois, l'ensemble du secteur de la santé humaine et de l'action sociale n'attire que 11 % des créatrices franciliennes. Celles-ci s'investissent plus massivement dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (31 %), qui recouvrent notamment des activités juridiques et de la recherche et développement. Elles sont 16 % à entreprendre une activité dans le secteur du commerce et réparation d'automobile, qui recouvre des activités comme le commerce de détail ou de gros (alimentation, habillement...) et le commerce de véhicules légers.

Davantage de recours aux emprunts qu'à l'apport en capital pour les créatrices franciliennes

En 2018, en France, 38 % des créateurs (qu'ils soient des femmes ou des hommes) ont recours à d'autres sources de financement que leurs ressources personnelles. Ces situations sont moins fréquentes en Île-de-France où seulement 24 % des créatrices et 29 % des créateurs sont concernés. Parmi eux, une grande majorité (68 % des femmes et 78 % des hommes) recourt à une seule autre source de financement, le plus souvent des emprunts bancaires souscrits au titre de l'entreprise mais aussi en leur nom propre. Les Franciliennes sont plus nombreuses que les Franciliens à avoir utilisé deux sources de financement différentes, principalement en combinant les deux types d'emprunts bancaires ou en associant l'emprunt au titre de l'entreprise à un autre type d'emprunt (prêt à taux zéro, prêt d'honneur ou avances remboursables). Les femmes sont moins nombreuses à associer l'emprunt bancaire au titre de l'entreprise à l'apport en capital d'autres sociétés : 16 % des sociétés créées par des femmes ont bénéficié d'apports en capital issus d'autres sociétés contre 23 % pour les sociétés créées par des hommes. Ce résultat est à relier à la moins forte expérience antérieure des femmes en matière d'entrepreneuriat.

Les femmes bénéficient davantage d'aides que les hommes

En 2018, 29 % des créations d'entreprises franciliennes bénéficient d'au moins

un dispositif d'aides ou d'exonérations publiques, proportion moindre qu'au niveau national (39 %). Les femmes en bénéficient plus souvent que les hommes (35 % contre 27 % ; 42 % contre 38 % en France). L'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) est la plus fréquente : elle représente l'unique aide pour près des trois quarts des personnes bénéficiaires dans la région. *A contrario*, les

fonds de garantie ne concernent que 4 % des bénéficiaires. ●

Camille Fauret, Justine Herbet (Insee),
Annaïck Morvan (DRDFE)



Retrouvez les données en téléchargement sur www.insee.fr

► Sources

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)** est un dispositif permanent d'observation d'une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprises, hors micro-entrepreneurs, qui ont vécu plus d'un mois dans l'ensemble des activités économiques marchandes, à l'exclusion des activités agricoles. Les entreprises créées sous le régime du micro-entrepreneuriat font l'objet d'une enquête spécifique. Les unités créées au premier semestre 2018 ont été interrogées 6 mois plus tard et seront de nouveau enquêtées au bout de trois ans puis cinq ans. La nomenclature utilisée pour les enquêtes est la NAF rév. 2 au niveau A21. Dans cette étude, sont désignées par « entreprises » les unités légales marchandes inscrites au Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Sine 2018 correspond à la première vague d'interrogation par enquête auprès de créateurs d'entreprises classiques d'une part, et auprès de micro-entrepreneurs d'autre part.

Les **estimations annuelles d'emploi** se fondent sur l'utilisation des sources administratives pour comptabiliser les salariés et les non-salariés (agricoles ou non).

► Définitions

Forme juridique d'une entreprise ou société : la catégorie juridique est attribuée par les services Sirene (Système d'identification du répertoire national des entreprises et des établissements) de l'Insee, au vu des informations fournies par l'entreprise lors de sa déclaration, et la détermination de leur code varie selon la famille juridique. Les personnes physiques et les personnes morales sont dotées de la personnalité juridique. Les personnes physiques acquièrent la personnalité juridique par la naissance et la perdent avec le décès. Une personne morale se crée par la volonté privée de son ou ses membre(s), matérialisée par la signature des statuts et son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés pour une société, et à la Préfecture pour une association. Elle s'éteint par la dissolution. La personnalité juridique de la personne morale est distincte de la personnalité juridique de chacun des membres qui la composent.

Un **micro-entrepreneur** (appelé auto-entrepreneur de 2009 - date d'entrée en vigueur du régime - à 2014) bénéficie du régime de même nom, qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

La **création d'entreprise** correspond aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene suite à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Ce concept, harmonisé au niveau européen, inclut aussi la réactivation d'entreprise après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, du point de vue de l'activité et de la localisation. La notion de création d'entreprise dans les enquêtes Sine est un peu plus restrictive. En effet, sont exclues les entreprises ayant vécu moins d'un mois et les « activations économiques » correspondant à des immatriculations dans Sirene avant le 1^{er} janvier de l'année de la génération considérée.

► Pour en savoir plus

- **Dorolle A. et al.**, « Les créations et créateurs d'entreprises en 2014 : situation initiale, situation en 2017 et en 2019 – Enquête SINE », *Insee Résultats*, septembre 2021.
- **Danis N., Leurs Y.**, « Entrepreneuriat féminin : la parité avance à petits pas », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 86, mars 2021.
- **Bignon N., Richet D.**, « Micro-entrepreneurs immatriculés en 2018 : dans les transports, deux sur trois travaillent via une plateforme numérique », *Insee Première* n° 1821, octobre 2020.
- **Dorolle A.**, « Les créateurs d'entreprises de 2018 : deux sur trois sont seuls à l'origine du projet de création », *Insee Première* n° 1818, septembre 2020.
- **Debosque M., Jacquesson F.**, « Les entreprises créées par des femmes en Île-de-France : des caractéristiques différentes de celles des hommes, mais une même pérennité trois ans après », *Insee Flash Île-de-France* n° 48, mars 2020.

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-
Yvelines Cedex

Directrice de la
publication :
Marie-Christine Parent

Rédactrices en chef :
Marie-Odile Liagre
et Brigitte Rigot

Maquette :
Frédéric Luczak
et Nicolas Renaud

@InseeRegions
www.insee.fr

ISSN 2416-8149
© Insee 2021

Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

